



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.5/42/17
16 octobre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-deuxième session
CINQUIEME COMMISSION
Points 115 et 66 d) de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1988-1989

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTEES
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE

Conseil consultatif pour la recherche sur le désarmement

Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

Montants estimatifs révisés comme suite aux recommandations
du Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies
pour la recherche sur le désarmement contenues dans le
document A/42/611

Rapport du Secrétaire général

1. Conformément aux dispositions du paragraphe 3 de l'article VIII du statut de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) 1/, la recommandation du Conseil d'administration tendant à inscrire une subvention de 169 700 dollars au budget ordinaire de l'ONU est transmise, par le présent document, à l'Assemblée générale pour approbation.
2. Le Conseil consultatif pour les études sur le désarmement, en sa qualité de conseil d'administration de l'UNIDIR, a adopté le programme de travail et le projet de budget annuel de l'Institut pour 1988 2/. Le Conseil a estimé qu'il serait nécessaire d'obtenir pour 1988 une subvention imputée sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et a recommandé que son montant soit de 169 700 dollars.
3. Si l'Assemblée générale décidait d'approuver la recommandation du Conseil d'administration de l'UNIDIR, il faudrait ouvrir un crédit additionnel de 169 700 dollars au chapitre 2B du budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989.

Notes

1/ Résolution 39/148 H (annexe) de l'Assemblée générale.

2/ A/42/611, partie III.
